

## DECISION N° DEC-2025-060

**OBJET : CONTRAT ET DEVIS DES ANIMATIONS POUR LES ILLUMINATIONS DE NOEL  
PAR ELL'ANIME DU 13/12/2025**

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE  
(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu le contrat et le devis présentés par ELL'ANIME Mme Alexandra Bethgnies domiciliée 1791, Route les Siquets 26400 Eurre pour des animations pour les illuminations de Noël au Domaine des Clévos le 13 décembre 2025.

**DECIDE**

**Article 1 :**

- **D'ACCEPTER** les conditions du contrat et le devis de ELL'ANIME Mme Alexandra Bethgnies domiciliée 1791, Route les Siquets 26400 Eurre

**TOTAL DES ANIMATIONS (détaillées dans le devis) de :  
1590,00 € TTC (mille cinq cent quatre-vingt-dix euros)  
La facture sera déposée sur chorusPro après « service fait »**

**Article 2 :**

- **DE SIGNER** le contrat et le devis et de prévoir les dépenses au budget 2025.

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ETOILE SUR RHONE,  
Le 02 octobre 2025  
Le Maire,

Françoise CHAZAL